



VIGILANCE ORANGE CANICULE : Exigeons des horaires adaptés au 7^{ème} régiment du matériel de Lyon

Depuis plusieurs années, la direction du 7^e Régiment du matériel de Lyon préfère voir les agents souffrir au travail l'été plutôt que de mettre en place des horaires « canicule » et ce malgré la vigilance orange, et pourtant votés lors de la réunion le 26 juin 2024.

Si la CGT n'a pas d'élus au sein de la nouvelle FS132 au 7^e RMAT, pour autant le syndicat défend les agents pour les horaires adaptés en cas de fortes chaleurs.

Dès le lundi 29 juillet, nous avons demandé à la direction la mise en place des horaires "canicule". D'ailleurs la préfecture du Rhône demande depuis le 29 juillet *aux employeurs d'évaluer les risques, de prendre des décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, Aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.*

Ce que la direction nous refuse clairement actuellement !

Selon la suppléance de la direction, une météo changeante à J+4 est une raison suffisante de ne pas mettre en application l'horaire canicule. À savoir que notre département est placé en vigilance orange depuis le dimanche 28 juillet et que la mise en place aurait pu être anticipée. La direction n'a pas souhaité, malgré nos échanges, changer d'avis sur ce sujet concernant cette semaine.

Aujourd'hui, nous estimons qu'il n'est plus tenable de tenir ce genre de discours envers les personnels civils. Nous réclamons à la direction de revoir sa copie et de mettre en place de manière systématique au volontariat et sans conditions de météo à « J+4 » de ces horaires dès le placement de notre département en vigilance orange.

Lyon, le 30 juillet 2024

Le syndicat CGT-FNTE du 7^{ème} Régiment du matériel de Lyon
Email : 7rmat-syndicat-cgt.delegue-syndical.fct@intradef.gouv.fr